Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260911-DELIB_2026_25-DE

Moustéru

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de septembre, à dix-neuf heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Damien Collet, Cyril Thomas, Jules Debuly, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Le président de séance constate que le quorum est atteint.

Absents excusés : Sandrine Tanguy a donné procuration à Magalie Le Merrer
Nadège Le Guillou a donné procuration à Frédéric Le Meur.

Secrétaire de séance : Gérard Le Merrer

Délibération n° 2026/25

Objet : Dispositif rafraichissement d'EDF

Le Maire informe que face à des épisodes de chaleur plus fréquents et plus intenses, EDF entend contribuer à l'adaptation des bâtiments aux nouvelles réalités climatiques. Pour cela, EDF engage 80M€ dans un fonds d'aide pour accélérer l'installation d'équipements de rafraîchissement dans les crèches, écoles, collèges, lycées et centres de loisirs communaux.
EDF versera une prime forfaitaire de 400€ par équipement, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par établissement.
Les demandes d'aide peuvent être déposées jusqu'au 30 septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** l'achat de ventilateurs pour l'école.
- **Autorise** le maire à signer tout document concernant la demande d'aide à faire auprès d'EDF.

Le Maire
Frédéric Le Meur

MAIRIE DE MOUSTÉRU 22200